

Monsieur le Directeur,

Comme nous vous l'avons déjà rappelé à maintes reprises, les administrateurs FO de la Camieg ne sont pas cogestionnaires de la caisse, ils ont été élus par les assurés sociaux pour défendre leurs droits et agissent sous leur mandat et celui de la fédération FO Énergie et Mines.

La démarche des administrateurs FO de la Camieg n'est dictée que par la volonté de défendre les intérêts des assurés sociaux, d'améliorer l'efficacité de notre régime spécial maladie des IEG et de soutenir les personnels de la caisse qui œuvrent à la gestion des dossiers des assurés sociaux.

Face aux difficultés que rencontrent les assurés sociaux et à l'impossibilité de voir leurs dossiers pris en compte, ces derniers, en désespoir de cause, nous soumettent leurs réclamations et nous demandent d'intervenir.

La constitution de tous ces dossiers, le suivi de toutes ces réclamations et les commentaires faits par les assurés démontrent leur désarroi, leur énervement et leur perte de confiance dans la direction de la Camieg. Ce serait pour nous une faute grave de ne pas les soutenir dans leur démarche et de passer sous silence les dysfonctionnements de la Camieg.

Comme FO Énergie et Mines vous l'a précisé dans la lettre ouverte qu'elle vous a adressée, les administrateurs FO de la Camieg sont dans l'obligation de vous informer des difficultés rencontrées par les assurés sociaux et de vous demander de tout mettre en œuvre pour que ces réclamations soient traitées le plus rapidement possible.

Notre but n'est pas de surcharger inutilement votre boîte aux lettres Internet, mais de faire prendre conscience des difficultés rencontrées par des assurés sociaux dont vous avez la responsabilité et qui, pour certains d'entre eux, sont contraints d'arrêter leurs soins. Leurs témoignages attestent de leur grande souffrance morale et de la réalité de certaines situations.

Comme nous l'avons déjà signalé, nous préférons que les problèmes rencontrés par les assurés sociaux soient traités au sein de la Camieg plutôt que de voir les assurés sociaux se retourner vers les TASS ou d'intervenir auprès des pouvoirs publics (DSS, Mme la Ministre de la Santé, IGASS, etc.), médias ou responsables politiques (avec interpellation en séance de l'Assemblée Nationale).

Nous restons convaincus de votre attachement à notre régime spécial maladie, de votre volonté d'améliorer le fonctionnement de la Camieg et de votre engagement à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la satisfaction des assurés sociaux et à résoudre leurs réclamations.

Pour la délégation FO de la Camieg

Pour la fédération FO Énergie et Mines

Alain BIGAUT

Vice-président FO - Camieg

06 85 42 91 95

big37@club-internet.fr